Préfecture du Tarn
Date de reception de l'AR: 01/02/2024
081-218100469-DE_2024_04-DE

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Date de la convocation : 19/01/2024

Le mardi 30 janvier 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	**Présents :** Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET
Présents : 13	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 4	**Représentés :** Guy BARDET représenté par Martine GRANET, Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL
Pour : 15	**Excusés :** Denise STEVENSON, Céline VERGÉ
Contre : 0	**Absents :** Gérard ASSEMAT, Amandine MERCADIER
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2024_04

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'achat pour une nacelle entre les communes de Lagrave/Brens/Cadalen/Lisle sur Tarn

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la nacelle achetée en 2019 avec les communes de Brens et de Lagrave est hors service et qu'il a été contacté en décembre par M. Max Moulis, maire de Lagrave, qui proposait d'acheter à nouveau en commun une nacelle.

Monsieur le Maire présente la proposition reçue pour une nacelle au prix de 55 000 € HT
Marque : OIL&STEEL
Type : SCO 23.13
Année : 2018
Porteur : VL NISSAN CABSTAR 35.13
Kilométrage : 46 700 km
Nombre heures de la nacelle : 2 500 heures

Monsieur le Maire indique qu'une convention serait signée entre les communes de Brens, Lagrave, Cadalen et Lisle sur Tarn et présente les modalités financières : la commune de Lagrave s'acquittera de la TVA et récupèrera le FCTVA.
La participation de chacune des communes est donc calculée sur le montant HTdéduction faite de la reprise soit :

66 000 €/1.2 = 55 000 €/4 = 13 750 €.

Pour Brens, Cadalen et Lagrave ce montant sera diminué de la répartition de la reprise soit 3 666.67 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Préfecture du Tarn
Date de reception de l'AR: 01/02/2024
081-218100469-DE_2024_04-DE

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'acquisition et d'utilisation pour une nacelle achetée en commun avec les communes de Brens, Cadalen, Lagrave et Lisle sur Tarn.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLE

MAIRIE DE CADALEN (Tarn)

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 02/01/2024

Le/La secrétaire
Pierre RUTKOWSKI